



**21ÈME ÉDITION**

**POPUP**

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT  
MUSIQUES ACTUELLES

**APPEL À CANDIDATURE** 21ÈME SAISON DE RÉSIDENCES

**JUSQU'AU 10 JUILLET 2026**

**WWW.VILLE-LOUVIERS.FR/  
CANDIDATURE-POPUP**

La **Gare** aux  
MUSIQUES

VILLE DE Louviers en Normandie

LE DÉPARTEMENT DE L'EURE en Normandie

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

RÉGION NORMANDIE

## **NOTICE**

### **Candidature Pop-Up**

***Les résidences 2026/2027  
de la Gare aux Musiques***

Gare aux Musiques, place des Anciens d'Indochine, CS10621, 27406 Louviers cedex  
02 32 257 800 > [gareauxmusiques@ville-louviers.fr](mailto:gareauxmusiques@ville-louviers.fr) > [www.GAREauxMUSIQUES.fr](http://www.GAREauxMUSIQUES.fr)

# ***NOTICE de candidature aux Résidences 2026/2027 de la Gare aux Musiques***

Dans le cadre de ses **missions d'accompagnement des artistes musiques actuelles** de Normandie, la Gare aux Musiques de la Ville de Louviers propose gracieusement aux artistes/groupes (A/G) un dispositif annuel (septembre à juin) détaillé ci-après. L'objectif est de **faire connaître les œuvres**, et **faire progresser, professionnaliser les artistes** dans leur expression.

Pour la **21<sup>ème</sup> saison** de ce dispositif (octobre 2026 à octobre 2027, la GARE aux MUSIQUES lance un APPEL à CANDIDATURE ouvert à tous les groupes et artistes **normands** répondant aux critères détaillés ci-après.

La philosophie de cet **accompagnement artistique, technique et organisationnel** est d'apporter un support technique, notre expérience et nos connaissances à **des artistes ayant un projet annuel structuré**. En aucun cas la Gare ne jouerait le rôle d'un manager, coach, producteur, tourneur ou attaché de presse, elle se situe en arrière-plan du groupe et de son projet.

Quatre A/G seront sélectionnés pour profiter du dispositif<sup>1</sup> :

- 4 semaines de **résidence** (scénique, dont 1 semaine maxi de prise de son)
- l'accès à toutes les **formations** organisées par la Gare (artistiques, techniques, administratives)
- un **accompagnement personnalisé** selon les besoins et attentes de l'A/G
- une **promotion** de l'A/G par la Gare
- un **concert** promotionnel

Pour être éligible à ce dispositif, et être sélectionné par la GARE aux MUSIQUES, le groupe/artiste et son projet doivent répondre aux critères suivants :

- être dans l'esthétique « **musiques actuelles** »
- être majoritairement de la région **Normandie**
- faire principalement de la **création originale**
- justifier d'une **expérience** de la scène et du studio
- avoir un **manager & un technicien son** (au plus tard le 1/01/2027)
- avoir un **projet artistique** pour cette saison 2026/2027

Les A/G peuvent postuler en ligne au dispositif **jusqu'au 10 juillet 2026** :

[www.ville-louviers.fr/candidature-pop-up](http://www.ville-louviers.fr/candidature-pop-up)

Une confirmation de réception du dossier complet sera envoyée par courriel à l'A/G.

---

<sup>1</sup> Valeur moyenne du dispositif par Artiste/Groupe : > 3500€

### L'inscription doit comporter :

- la **fiche de candidature** dûment remplie en ligne : <https://forms.gle/cSGgdgoxnZfuNUZw6>
- une **présentation**/biographie
- une présentation écrite du **projet artistique** de l'A/G pour la saison 2026/2027
- un **calendrier prévisionnel** de travail, de octobre 2026 à octobre 2027
- 4 **extraits audio** récents (moins de 2 ans), en *stream* avec leurs adresses web
- Une **fiche technique** (patch, plan de scène...)

Une fois le dossier de demande dûment rempli et envoyé à la Gare, l'équipe de la Gare aux Musiques constituera un **jury de professionnels** qui procédera à une sélection de quatre A/G parmi ces candidatures, qu'elle annoncera courant septembre. Sa décision est souveraine et sans appel. Tout dossier incomplet, hors délai, hors procédure ne pourra être éligible. Un courriel sera envoyé à tous les postulants pour leur notifier la sélection finale.

L'A/G sélectionné s'engage pour sa part à **profiter raisonnablement de ce dispositif**, en lien avec le projet présenté à l'inscription, à **respecter ses engagements**, et à **faire la promotion de la Gare aux Musiques et de ce dispositif** durant et après la résidence annuelle. L'ensemble des droits & devoirs sont détaillées dans la **convention** régissant ce partenariat (disponible sur demande), signée en début de résidence entre l'A/G et la Gare aux Musiques.

L'A/G doit prendre en considération les questions logistiques qu'impliquent des résidences de plusieurs jours consécutifs (frais de transport, hébergement, restauration, disponibilité...) à la charge de l'A/G.

L'A/G s'engage à **profiter au minimum d'une semaine de résidence** scénique (5 à 6 jours consécutifs) lors de sa résidence, sur les 4 à disposition. L'A/G ne répondant pas à ce critère suite à sa sélection se verra remplacer par un **autre candidat repêché par le jury**.

Les artistes ou groupes ne bénéficieront d'aucune rémunération, d'aucun défraiement, et d'aucune couverture sociale dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement.

Gare aux Musiques, place des Anciens d'Indochine, CS10621, 27406 Louviers cedex

02 32 257 800 > [gareauxmusiques@ville-louviers.fr](mailto:gareauxmusiques@ville-louviers.fr) > [www.GAREauxMUSIQUES.fr](http://www.GAREauxMUSIQUES.fr)